

**« Schéma de Promotion des Achats  
Socialement et Écologiquement  
Responsables » (SPASER) 2023-2026**

**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PAYS BASQUE  
(CAPB)**

Septembre 2023

Secrétariat Général à Transition Energétique et à la Planification Ecologique (SG TEPE) – CAPB

## TABLE DES MATIERES

<b>PARTIE 1 : PREAMBULE .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 Présentation générale du processus d'élaboration du SPASER de la CAPB .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1.1</b> La CAPB en quelques chiffres .....	4
<b>1.1.2</b> L'enjeu achats à la CAPB .....	4
<b>1.1.3</b> Le contexte réglementaire général.....	5
<b>1.1.4</b> Le SPASER dans la continuité des engagements de la CAPB en faveur de la transition écologique.....	6
<b>1.1.5</b> Les enjeux et les objectifs du SPASER de la CAPB.....	9
<b>1.1.6</b> La méthodologie d'élaboration du SPASER CAPB .....	10
<b>1.2 Articulation du SPASER de la CAPB .....</b>	<b>11</b>
<b>1.2.1</b> La structure du SPASER de la CAPB.....	11
<b>1.2.2</b> La présentation des 5 axes du SPASER de la CAPB .....	11
<b>1.2.3</b> Le tableau de synthèse des 5 axes du SPASER de la CAPB .....	13
<b>1.3 Les perspectives du premier SPASER de la CAPB.....</b>	<b>14</b>
<b>PARTIE 2 : SPASER 2023-2026 DE LA CAPB .....</b>	<b>15</b>
<b>2.1 AXE « TRANSVERSAL » .....</b>	<b>15</b>
<b>2.1.1</b> La raison d'être de l'axe « transversal ».....	15
<b>2.1.2</b> <b>Objectif général n°1</b> : Structurer les dépenses achats de la CAPB pour favoriser un référentiel commun et une meilleure prise en compte des dimensions écologiques et sociales.....	15
<b>2.1.3</b> <b>Objectif général n°2</b> : Renforcer la communication et la connaissance générale sur les achats responsables au sein de la CAPB.....	16
<b>2.1.4</b> <b>Objectif général n°3</b> : Evaluer la stratégie achats responsables de la CAPB.....	16

<b>2.2</b>	<b>AXE « TRANSITION ECOLOGIQUE »</b>	<b>18</b>
2.2.1	La raison d'être de l'axe « transition écologique »	18
	<b>ACCULTURATION</b>	<b>18</b>
2.2.2	<b>Objectif général n°4</b> : Accompagner les directions métier pour l'utilisation et le suivi des considérations environnementales dans les marchés CAPB.	18
	<b>CYCLE DE VIE DU PRODUIT</b>	<b>19</b>
2.2.3	<b>Objectif général n°5</b> : Développer un mode de consommation responsable pour un territoire résilient (biodiversité, ressources naturelles, circuit court).	19
	<b>TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE DU BTP</b>	<b>19</b>
2.2.4	<b>Objectif général n°6</b> : Construire et rénover durablement.	19
<b>2.3</b>	<b>AXE « SANTE »</b>	<b>21</b>
2.3.1	La raison d'être de l'axe « santé »	21
2.3.2	<b>Objectif général n°7</b> : Choisir un mode de consommation alimentaire pour des bénéfices « santé ».	21
2.3.3	<b>Objectif général n°8</b> : Contribuer à une meilleure qualité de l'air intérieur et à la diminution des perturbateurs endocriniens.	22
2.3.4	<b>Objectif général n°9</b> : Lutter contre la pollution atmosphérique.	22
<b>2.4</b>	<b>AXE « SOCIAL ET SOCIETAL »</b>	<b>24</b>
2.4.1	La raison d'être de l'axe « social et sociétal »	24
	<b>ACCULTURATION</b>	<b>24</b>
2.4.2	<b>Objectif général n°10</b> : Accompagner les directions métier pour l'utilisation et le suivi de considérations sociales dans les marchés CAPB.	24
	<b>INSERTION SOCIALE</b>	<b>24</b>
2.4.3	<b>Objectif général n°11</b> : Renforcer l'insertion par l'activité économique des personnes éloignées de l'emploi et le recours aux structures du secteur adapté et protégé.	24
	<b>PROMOTION POUR L'EGALITE</b>	<b>25</b>
2.4.4	<b>Objectif général n°12</b> : Lutter contre toute forme de discrimination et promouvoir activement l'égalité, notamment l'égalité femmes-hommes.	25
<b>2.5</b>	<b>AXE « ECONOMIQUE »</b>	<b>26</b>
2.5.1	La raison d'être de l'axe « économique »	26
	<b>RELATION FOURNISSEURS</b>	<b>27</b>
2.5.2	<b>Objectif général n°13</b> : Renforcer la connaissance des acteurs économiques (notamment les TPE/PME et acteurs de l'ESS) pour faciliter l'accès aux marchés de la CAPB, aider à la formalisation du « juste besoin », renforcer l'innovation (technique, environnementale, sociale).	27
2.5.3	<b>Objectif général n°14</b> : Poursuivre et structurer le partage d'informations clés achats avec les acteurs économiques.	28

<b>DES DEPENSES PUBLIQUES EFFICIENTES ET RESPONSABLES .....</b>	<b>28</b>
<b>2.5.4 Objectif général n°15 : Optimiser la performance économique des marchés. ....</b>	<b>28</b>
<b>2.5.5 Objectif général n°16 : Sécuriser la qualité et l'exécution des prestations.....</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>30</b>
<b>Annexe 1 : Tableaux récapitulatifs du SPASER 2023-2026 de la CAPB .....</b>	<b>30</b>
<b>Annexe 2 : Glossaire.....</b>	<b>30</b>

# PARTIE 1 : PREAMBULE

## 1.1 Présentation générale du processus d'élaboration du SPASER de la CAPB

### 1.1.1 La CAPB en quelques chiffres

La Communauté d'agglomération Pays Basque est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion des 10 intercommunalités du territoire devenus des pôles territoriaux.

En quelques chiffres clés, la CAPB, c'est :

- 312 218 habitants, soit le 2<sup>ème</sup> bassin de population de la Nouvelle-Aquitaine ;
- 158 communes ;
- Un territoire de 110 km de long pour 70km de large ;
- 1 150 agents ;
- 35 élus au Conseil exécutif (le Président, les 15 vice-présidents et les 19 conseillers délégués) ;
- 72 élus au Conseil permanent ;
- 232 conseillers communautaires ;
- 21 politiques publiques.

### 1.1.2 L'enjeu achats à la CAPB

La CAPB possède 1 budget principal et 10 budgets annexes.

Tous budgets confondus, et après retraitement des flux entre budgets, la CAPB a investi 99,06 M€ en 2022, soit un chiffre en augmentation de 12% par rapport à 2021 avec 87,62 M€. Après retraitement des opérations comptables entre budgets, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 277,29 M€ (soit + 4,8% par rapport à 2021). Le budget total de la CAPB était donc de 376,35 M€ en 2022.

**Les dépenses achats 2022 représentent un tiers du budget total de la CAPB et se ventilent de la manière suivante :**

- environ **60M€ d'achats en fonctionnement** (principalement en achats de prestations de services, de carburant et d'énergies) et **80M€ d'achats en investissement** (principalement réalisés via des marchés de travaux et installations). En matière de commande publique, 190 consultations d'entreprises ont été publiées en 2022 (consultations supérieures à 40 000 € HT), représentant 443 marchés publics, pour un volume financier global estimé à 185M€ HT.

Ces consultations se sont réparties en :

- 49 procédures formalisées ou complexes
- 141 procédures sous forme adaptée

Sur ces 190 consultations, 18 concernent des marchés de fournitures, 97 des prestations de services et 75 des programmes de travaux.

**Les achats et la commande publique de la CAPB sont un levier économique significatif pour la transition écologique du territoire**

**1.1.3** Le contexte réglementaire général

Les récentes évolutions réglementaires donnent à la commande publique et aux achats publics un rôle majeur pour des transformations écologiques et un renforcement de l'inclusion sociale.

En effet, récemment, la loi dite « Climat et Résilience » du 22 août 2021 modifie l'article L2111-3 du code de la commande publique et oblige, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les collectivités, dont les dépenses achats annuelles s'élèvent à 50M€, à établir un Schéma à la Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement responsables (SPASER).

**Art. L. 2111-3** du code de la commande publique *Les collectivités territoriales et les acheteurs soumis au présent code dont le statut est fixé par la loi adoptent un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables lorsque le montant total annuel de leurs achats est supérieur à un montant fixé par voie réglementaire.*

*Ce schéma (Abrogé par L. n° 2021-1104 du 22 août 2021, art. 35, à compter du 1<sup>er</sup> janv. 2023) « rendu public » détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire. (L. n° 2021-1104 du 22 août 2021, art. 35, en vigueur le 1<sup>er</sup> janv. 2023) « Il est rendu public notamment par une mise en ligne sur le site internet, lorsqu'il existe, des pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices mentionnés [mentionnés] au premier alinéa. « **Ce schéma comporte des indicateurs précis**, exprimés en nombre de contrats ou en valeur et **publiés tous les deux ans**, sur les taux réels d'achats publics relevant des catégories de l'achat socialement et écologiquement responsable parmi les achats publics réalisés par la collectivité ou l'acheteur concerné. Il précise les objectifs cibles à atteindre pour chacune de ces catégories, notamment ceux relatifs aux achats réalisés auprès des entreprises solidaires d'utilité sociale agréées au sens de l'article L. 3332-17-1 du code du travail, d'une part, ou auprès des entreprises employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables, d'autre part. »*

Le SPASER doit, ainsi, déterminer, par voie réglementaire, les objectifs achats suivants :

- L'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou éloignés de l'emploi;
- Les considérations écologiques ;
- Un déploiement opérationnel accompagné d'un suivi annuel de performance.

D'autre part, la mise en œuvre d'un SPASER s'inscrit également dans les objectifs du Plan National pour des Achats Durables (PNAD) 2022-2025.

La loi (code de l'Environnement) porte, également, la promotion du réemploi et de l'économie circulaire grâce notamment au levier notamment de la commande publique.

Article L541-1 du code de l'Environnement : « *La commande publique durable est mise au service de la transition vers l'économie circulaire et de l'atteinte des objectifs mentionnés au présent. Par son effet d'entraînement, elle contribue à faire émerger et à déployer des pratiques vertueuses, notamment en matière d'économie de la fonctionnalité, de réemploi des produits et de préparation à la réutilisation des déchets, et de production de biens et services incorporant des matières issues du recyclage. »*

Enfin, de nombreuses obligations visant à intégrer la durabilité dans les achats ont été introduites par le législateur depuis plusieurs années. Le SPASER peut ainsi s'appuyer sur ces réglementations pour définir la stratégie achats responsables d'une collectivité. Par exemple, l'article 58 de la loi AGEC (pour promouvoir et renforcer les actions en matière d'économie circulaire), la loi EGALIM (pour favoriser un référencement et approvisionnement de minimum 50% de produits alimentaires durables et de qualité dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique) ou encore la loi d'orientation des mobilités (LOM) pour réduire l'empreinte environnementale des transports.

En conclusion, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, à l'instar d'environ 320 collectivités territoriales et EPCI (étude d'impact réalisée par la Direction des Affaires Juridiques – DAJ), la CAPB, est concernée par l'obligation de publier son SPASER tout en tenant compte de plusieurs lois alimentant la stratégie achats des collectivités. Les collectivités ont une totale liberté dans la détermination de la périodicité, de la durée et des modalités de mise en œuvre du schéma.

**En cohérence avec son *Projet de territoire* et son *Plan Climat*, la CAPB a donc fait le choix de définir son premier SPASER comme feuille de route stratégique achats responsables pour la période 2023-2026.**

#### 1.1.4 Le SPASER dans la continuité des engagements de la CAPB en faveur de la transition écologique

Avec l'adoption de son *Plan Climat* en 2021, la CAPB a placé la transition énergétique et écologique au cœur de ses stratégies et politiques publiques et coordonne au sein d'une large concertation la transition du territoire vers un modèle de développement plus sobre et plus respectueux des humains et de la planète. Le plan engagé de 50 actions concerne l'aménagement du territoire, l'habitat, les mobilités, le déploiement des énergies renouvelables, l'agriculture et l'alimentation, la production locale et les circuits courts, la gestion des déchets, l'innovation et l'écoconception.

La dynamique engagée par la CAPB a été labellisée par l'ADEME « Territoire engagé pour la transition écologique » qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat – air – énergie ambitieuse. La commission nationale du label a souligné que « pour une collectivité encore jeune, la prise en compte de la thématique climat-air-énergie est forte et les moyens associés sont importants (moyens humains en interne mais aussi via la coopération et le partenariat) ».

En matière de commande publique durable, plusieurs initiatives concrètes et exemplaires démontrent par la preuve l'engagement et les ambitions vertueuses de la CAPB.

A titre d'exemple :

- La CAPB coordonne un groupement d'achat d'énergie et a attribué en 2021, à une coopérative locale le marché de fourniture d'électricité renouvelable.

Elle permet également aux membres du groupement de s'alimenter en gaz d'origine renouvelable (biométhane) via un fournisseur implanté en région Nouvelle-Aquitaine En matière de construction et rénovation durable, la CAPB développe l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental et/ou bio/géo-sourcés.

Les projets de bâtiments incarnent parfaitement l'exigence de la Communauté en matière de durabilité dans le cadre de ses marchés de travaux. Par exemple, la construction du bâtiment Ostavals à Ostabat-Asme, centre de valorisation des paysages, de la gastronomie et du patrimoine Jacquaire, ou de la crèche Mamurrak, à Espelette, répondent aux exigences du label « Energie Positive et Réduction Carbone » (E+C) grâce à une conception bioclimatique et à la mise en œuvre de matériaux bio et géosourcés : murs à inertie en briques de terre crue, brises soleil orientables, puit canadien, ballon d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) thermodynamique ou encore une ossature bois et un isolant paille pour une bonne isolation thermique mais aussi phonique.

- La CAPB intègre également l'économie circulaire à ses marchés de travaux.

Plusieurs projets de déconstruction ont, en effet, été initiés, notamment au Centre européen de fret à Mouguerre ou encore au port de plaisance d'Anglet. Ces projets de déconstruction sélective permettent un réemploi des matériaux du gros ou second œuvre (charpentes métalliques, menuiseries intérieures, plafond acoustique, isolation en laine de verre, sanitaires, ...) revendus (via la plateforme Agorastore) ou récupérés pour de nouveaux bâtiments communautaires.

- La CAPB a mis en place, dans le cadre de ses marchés de service, des prestations de nettoyage pour ses bâtiments n'utilisant que des produits d'entretien naturels ou des solutions probiotiques, tout en respectant, parallèlement, le protocole SAFE-LI pour les établissements accueillant un jeune public (crèches, accueils de loisir sans hébergement).
- Concernant la dimension sociale, dans le cadre de son action en faveur d'une commande publique responsable, la CAPB insère dans ses marchés publics des clauses d'insertion professionnelle, pour favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Pour cela, le « GIP DSU Bayonne Pays Basque » accompagne la CAPB, les entreprises et les demandeurs d'emploi dans la mise en œuvre de cette démarche.

Plus globalement, une nette progression du nombre d'heures d'insertion a été enregistrée, en 2022, pour la CAPB (+68%), avec 15 480 heures réalisées pour 23 opérations, principalement liées à des travaux de construction et de rénovation de bâtiments, ainsi que des opérations de réseaux d'eau et d'assainissement (source : rapport d'activité 2022). 71 contrats de travail ont ainsi pu être valorisés au titre de l'insertion en 2022.

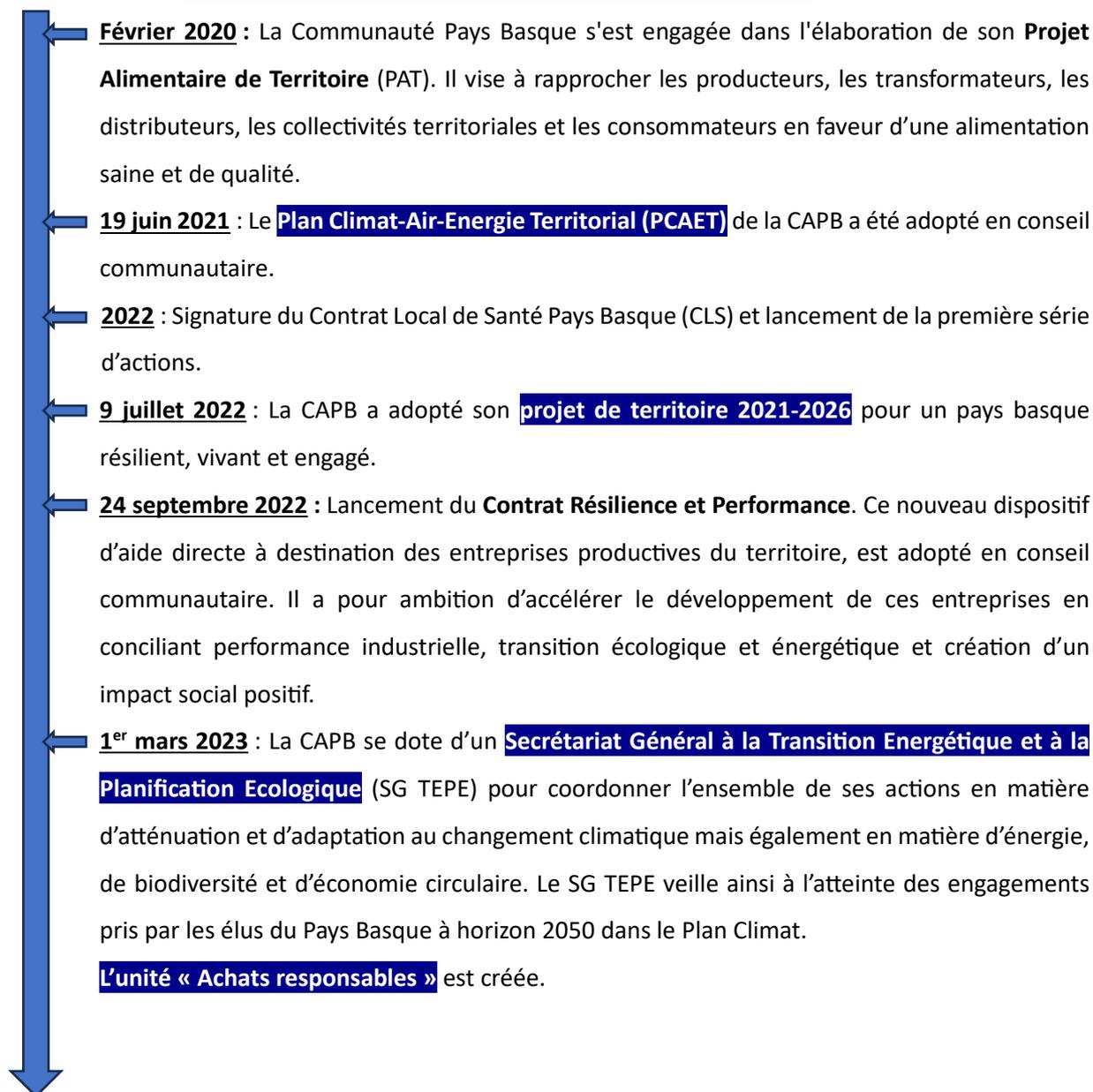
L'objectif du SPASER est d'élargir la clause d'insertion sociale à d'autres typologies de marchés, notamment les marchés de service (à l'instar du marché de nettoyage courant des bâtiments

communautaires intégrant un objectif d'heures d'insertion sociale. Le nombre d'heures prévus sur les deux premières périodes du marché s'élève à 656,71 heures. Le nombre d'heures réalisés sur la même période par le titulaire du marché est de 1 208,98 heures).

Les limites à ces exemples en matière d'achats responsables sont actuellement le manque de pilotage via notamment l'utilisation d'indicateurs de suivi pour un meilleur déploiement et un impact plus significatif. Le SPASER de la CAPB aura donc également pour objectif d'améliorer la structuration des achats de la Communauté et la coordination des actions grâce à une meilleure transversalité (renforcée notamment par un réseau d'agents référents achats dans chaque direction) facilitant ainsi l'innovation et la mise en place de pratiques vertueuses à l'échelle de la CAPB.

Enfin, les quelques dates clés ci-après retracent et incarnent l'engagement de la CAPB en faveur de la transition écologique entre 2017 (création de la CAPB) et 2023 (vote de son premier SPASER) :

**1<sup>er</sup> janvier 2017** : **Création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque** (CAPB).



← **1<sup>er</sup> juillet 2023** : adoption de la **feuille de route ESS** et du **Plan sécheresse** en conseil communautaire.

**30 septembre 2023** : Premier **SPASER de la CAPB** soumis au vote du conseil communautaire pour la période 2023-2026.

**Ces nombreuses initiatives aident à l'identification de la trajectoire du premier SPASER de la CAPB.**

### 1.1.5 Les enjeux et les objectifs du SPASER de la CAPB

En réponse aux enjeux d'obligations réglementaires, de transversalité et d'exemplarité environnementale et sociale, les « achats responsables », intégrés au Secrétariat Général à la Transition Énergétique et la Planification Écologique (SG TEPE), ont pour mission de proposer et garantir, en étroite collaboration avec le service de la commande publique, une stratégie et un accompagnement « achats écologiquement et socialement responsables » aux Directions Générales de la CAPB et aux communes du territoire.

En se dotant d'un SPASER sur une première période 2023-2026, la CAPB répond ainsi aux enjeux suivants :

- Respecter la loi et démontrer son volontarisme et son exemplarité en termes achats ;
- Poser une stratégie globale achats à l'échelle de la CAPB ;
- S'intégrer en cohérence avec le Plan Climat et son outil d'évaluation (label Climat-Air-Energie) ;
- Positionner les achats publics comme un véritable levier transverse économique en faveur de la transition écologique et sociale du territoire ;
- Diffuser une culture commune achats responsables ;
- Se doter d'un outil structurant pour faire évoluer ses pratiques d'achats à l'échelle de la Communauté et de son territoire (et des communes en particulier) ;
- Favoriser la montée en compétence des acteurs économiques du territoire en matière d'achats responsables ;
- Piloter en transversalité et en amélioration continue les achats responsables grâce à un système d'indicateurs.

### 1.1.6 La méthodologie d'élaboration du SPASER CAPB

L'élaboration du premier SPASER de la CAPB s'appuie sur :

- Un pilotage du projet clairement défini et assuré par l'équipe « achats responsables » du SG TEPE ;
- Un portage politique fort par 4 élu.e.s communautaires :



**Martine BISAUTA**, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente Transition écologique et énergétique - Agglomération Citoyenne.  
(Elue référente du SG TEPE)



**Jean-Pierre LAFLAQUIERE**, 14<sup>ème</sup> Vice-président Enseignement supérieur, recherche et formation - Pilotage du CPER - Commande Publique.



**Maitena CURUTCHET**, Conseillère Déléguée Économie sociale et solidaire - Économie circulaire.  
(Elue référente du SG TEPE)



**Solange DEMARCQ-EGUIGUREN**, Conseillère Déléguée Protection et mise en valeur de l'environnement et des espaces naturels - Préservation de la biodiversité - Prévention des risques majeurs.  
(Elue référente du SG TEPE)

- Un diagnostic interne, réalisé grâce à :
  - Un 1<sup>er</sup> état des lieux et une 1<sup>ère</sup> feuille de route achats présentés en 2020 ;
  - Une rencontre avec l'ensemble des Directions Générales Adjointes (DGA) en février 2023 pour une 1<sup>ère</sup> prise de contact et l'identification de « référents » opérationnels achats ;
  - La rencontre, en juin 2023, de ces référents opérationnels afin de faire un premier recensement des principaux enjeux achats métier et un bilan sur la maturité achats au sein de chaque direction ;
  - L'envoi, en juin 2023, d'un questionnaire en ligne pour évaluer la connaissance générale sur les achats responsables auprès d'un échantillon d'une centaine de personnes : agents ; élus ; fournisseurs et réseaux professionnels (CCI, CMA, 3AR, ...).
- Un diagnostic externe, alimenté par :
  - Une veille auprès d'autres collectivités ;
  - L'utilisation de guides et outils méthodologiques de 3AR, du CGDD, de France Urbaine.

**Cette méthodologie ainsi que les enjeux identifiés ont permis d'identifier 5 axes pour le premier SPASER de la CAPB**

## 1.2 Articulation du SPASER de la CAPB

### 1.2.1 La structure du SPASER de la CAPB

Le SPASER de la CAPB est composé de 4 niveaux permettant de structurer la stratégie achats responsables et de la décliner en feuille de route opérationnelle pour la même période 2023-2026.

Ces 4 niveaux du SPASER de la CAPB sont : les axes constitués chacun d'objectifs généraux ; d'objectifs cibles ; d'exemples d'actions et d'indicateurs de suivi.

- **Les 5 axes** du SPASER correspondent aux 5 enjeux majeurs des achats responsables de la CAPB jusqu'en 2026.
- **Les 16 objectifs généraux** sont les grandes orientations de la stratégie achats responsables de la CAPB entre 2023 et 2026.
- **Les 39 objectifs cibles** sont les missions précises et opérationnelles identifiés en vue de la déclinaison opérationnelle de la stratégie achats responsables de la CAPB jusqu'en 2026.
- **Les 56 exemples d'actions** sont les chantiers concrets à lancer et à suivre permettant l'atteinte des objectifs cibles et généraux.

Les indicateurs de suivi (listés dans la Partie 3) permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs, suivre l'impact des actions et ajuster, le cas échéant, les décisions stratégiques et/ou opérationnelles afin de garantir la pertinence et la cohérence des achats responsables de la CAPB.

### 1.2.2 La présentation des 5 axes du SPASER de la CAPB

Ces 5 axes identifiés sont les suivants :

- **Un axe « transversal »**, traitant de la structuration et de la qualification des dépenses achats de CAPB pour une performance globale ;
- **Un axe « transition écologique »**, structuré autour d'objectifs pour minimiser l'impact écologique des achats de la CAPB en favorisant la sobriété, la réduction des déchets et leur valorisation, la préservation des ressources naturelles ou encore la maîtrise de la consommation énergétique ;
- **Un axe « santé »**, fixant des objectifs achats pour favoriser la protection de la santé des agents et des citoyens (à travers notamment une alimentation saine, une bonne qualité d'air intérieur et atmosphérique, ...)
- **Un axe « social et sociétal »**, pour accompagner et orienter les intentions achats vers des modèles plus inclusifs et faciliter l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi mais également pour favoriser l'égalité femmes/hommes ;
- **Un axe « économique »**, pour développer la collaboration CAPB / acteurs économiques au service d'une activité économique efficiente, responsable et vertueuse pour le territoire.

La finalité de ces 5 axes est de garantir la sécurisation des prestations (financière, juridique, de qualité et de continuité) conditionnée aux dimensions écologiques et sociales (et non l'inverse).

### 1.2.3 Le tableau de synthèse des 5 axes du SPASER de la CAPB

<b>SYNTHESE DES 5 AXES DU SPASER 2023-2026 DE LA CAPB</b>		
AXES	Principales orientations (approche synthétique des objectifs)	Principaux leviers (approche synthétique des actions)
<b>TRANSVERSAL</b>	<p>Structuration des dépenses achats de la CAPB.</p> <p>Activation et coordination d'un réseau achats de référents métiers en charge de lancer et suivre des marchés.</p> <p>Partage et appropriation du SPASER CAPB.</p> <p>Evaluation de la performance des achats responsables de la CAPB (dans le cadre de son SPASER).</p>	<p>Utilisation obligatoire d'une nomenclature interne nécessaire à la qualification et la qualification des achats de la CAPB (cartographie achats : <i>quels montants d'achats pour quelles typologies d'achats réalisés auprès de quelles entreprises ?</i>).</p> <p>Animation de ce réseau afin de garantir un échange continu et efficace d'informations clés, de bonnes pratiques achats, etc...</p> <p>Présentation de la démarche et accompagnement pour la mise en œuvre opérationnelle du SPASER et l'identification de synergies internes CAPB et avec les communes.</p> <p>Formalisation d'un référentiel d'évaluation déployable également par les communes qui le souhaiteraient.</p>
<b>TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	<p>Acculturation sur les considérations environnementales.</p> <p>Promotion d'un mode de consommation soucieux du cycle de vie du produit.</p> <p>Accélération de la transition énergétique et écologique du BTP en construisant et rénovant durablement.</p>	<p>Renforcement de la connaissance générale au sein du réseau de référents métiers grâce à des sessions d'information et de formation.</p> <p>- <u>Considération de l'origine du produit</u>, en favorisant l'achat de fournitures issues du réemploi (en application de la loi AGEQ) ainsi que l'achat local (en circuit-court) grâce, par exemple, à la possibilité d'un paiement fournisseurs en eusko.</p> <p>- <u>Considération du mode de fabrication du produit et de son utilisation</u>, en favorisant les entreprises soucieuses de la durabilité produit ainsi que de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.</p> <p>- <u>Considération de la fin de vie du produit</u>, en favorisant l'économie circulaire et le réemploi (par exemple, en agissant, conjointement avec les différentes filières du territoire, sur la gestion des déchets du BTP ou encore en luttant contre le gaspillage alimentaire).</p> <p>- Promotion des matériaux à faible impact carbone (chanvre, bois, matériaux biosourcés,...) pour les marchés de construction et de rénovation.</p> <p>- Exigence du standard "passif" pour les marchés de construction bâtimentaire et du label BBC pour les marchés de rénovation.</p> <p>- Augmentation de la part d'approvisionnement en énergie renouvelable.</p>
<b>SANTÉ</b>	<p>Choix d'une alimentation saine (notamment pour la restauration collective des établissements accueillant des enfants).</p> <p>Contribution à une meilleure qualité de l'air intérieur et à la diminution des perturbateurs endocriniens dans les ERP (notamment accueillant des enfants).</p> <p>Participation à la lutte contre la pollution atmosphérique.</p>	<p>- Mise en place d'un référencement (produits et fournisseurs) et d'un dispositif d'approvisionnement de qualité en application avec la loi EGALIM.</p> <p>- Référencement de fournitures (produits d'entretien, couches, ...) issues des recommandations SAFE-LI et du référentiel RECORECHE</p> <p>- Intégration des conditionnalités de livraisons / déplacements pour certains marchés.</p> <p>- Verdissement continu du parc de véhicules CAPB.</p>
<b>SOCIAL ET SOCIÉTAL</b>	<p>Acculturation sur les considérations sociales.</p> <p>Renforcement de l'insertion par l'activité économique des personnes éloignées de l'emploi et recours aux structures du secteur adapté et protégé.</p> <p>Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité femmes-hommes.</p>	<p>Renforcement de la connaissance générale au sein du réseau de référents métiers grâce à des sessions d'information et de formation.</p> <p>Partage de la programmation des marchés de la CAPB avec les acteurs de l'insertion sociale (facilitatrice, INAAE, mission locale pays basque) pour identifier les potentiels en matière d'insertion sociale pour chaque marché (heures d'insertion, marchés réservés, ...)</p> <p>- Rappel des obligations réglementaires dans les marchés</p> <p>- Conditions d'exécution des marchés en faveur de l'égalité femmes-hommes (exemple, des vestiaires distincts femmes/hommes sur un chantier).</p>
<b>ECONOMIQUE</b>	<p>Renforcement de la connaissance des acteurs économiques (y compris transfrontaliers) pour faciliter l'accès aux marchés de la CAPB, aider à la formalisation du « juste besoin » et renforcer l'innovation (technique, environnementale, sociale).</p> <p>Partage d'informations clés achats aux acteurs économiques.</p> <p>Optimisation de la performance des marchés et sécurisation de la qualité d'exécution des prestations.</p>	<p>Accompagnement pour le sourcing, développement des échanges avec les réseaux et syndicats professionnels dont ceux de l'ESS et le transfrontalier, accompagnement des TPE/PME pour répondre aux marchés...</p> <p>Partage de la programmation annuelle des marchés de la CAPB avec les acteurs économiques.</p> <p>Analyse des offres en coût complet, analyse des risques des marchés stratégiques, formalisation d'un cadre d'évaluation et de suivi des marchés et des fournisseurs, ...</p>

### **1.3 Les perspectives du premier SPASER de la CAPB**

Les perspectives, au-delà des objectifs de structuration et d'exemplarité de nos achats, sont de construire un mode de gouvernance clair et précis autour des achats responsables (à travers un comité de pilotage et l'identification du rôle de l'ensemble des parties prenantes internes du triptyque « commande publique/achats responsables/prescripteurs ») mais également de développer une dimension partenariale avec les communes, l'association Nouvelle-Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR qui a accompagné la CAPB dans la définition de ce projet de SPASER), les acteurs économiques et l'Etat (notamment le Secrétariat Général à la Planification Ecologique (SGPE) rattaché à la Première Ministre et le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)).

Le SPASER se veut être également un socle stratégique déployable grâce à une feuille de route opérationnelle qui pourra être partagée avec les communes souhaitant renforcer le verdissement de leurs achats. Ainsi, l'équipe achats responsables du SG TEPE en lien avec les responsables des pôles territoriaux, pourra apporter les premiers éclairages sur la démarche du SPASER et accompagner le cas échéant les volontés de synergies.

Les parties suivantes du présent document abordent le contenu précis du SPASER de la CAPB pour la période 2023-2026.

La PARTIE 2 détaille les axes, les objectifs généraux, les objectifs cibles et les exemples d'actions du SPASER de la CAPB.

L'ANNEXE 1 propose un tableau récapitulatif et exhaustif par axe pour une vision globale du SPASER de la CAPB pour la période 2023-2026. Chaque tableau précise les indicateurs de suivi choisis pour l'évaluation des objectifs et actions.

Les objectifs et actions devront être en effet suivis, analysés et, le cas échéant, ajustés grâce aux indicateurs proposés dans le SPASER. La pertinence et l'efficacité de ces indicateurs devront également être questionnées lors de l'évaluation de performance annuelle du SPASER.

Cette stratégie d'évaluation, contribuant à l'amélioration continue de la politique « achat responsables », constitue un facteur de réussite du SPASER 2023-2026 de la CAPB.

## PARTIE 2 : SPASER 2023-2026 DE LA CAPB

### 2.1 AXE « TRANSVERSAL »

#### 2.1.1 La raison d'être de l'axe « transversal »

**une Communauté soucieuse de la bonne gestion financière et durable de la commande publique et de ses achats.**

L'une des priorités proposées par le SPASER, avec l'axe « transversal », est de proposer un cadre « achats » unifié permettant une meilleure transversalité des dépenses achats et des pratiques achats. Plus concrètement, l'axe doit se traduire par la proposition d'une vision consolidée et globale des achats et du panel fournisseurs de la CAPB en proposant une structuration des dépenses achats et une coordination des pratiques achats et logistiques au sein de la CAPB.

L'axe « transversal » pose les questions suivantes :

- Qui achète quoi, comment et auprès de qui ?
- Quelles sont les principales dépenses (les principales familles d'achats) ?
- Comment se répartissent les différentes familles achats identifiées ?
- Comment est structuré le panel fournisseurs ?
- Quelles sont les familles achats stratégiques (pour développer la performance) ?
- Quelles sont les familles achats les plus à risque (pour maîtriser les risques) ?
- Comment lier segmentation achats et nomenclature interne ?
- ...

Les objectifs et actions de l'axe « transversal » du SPASER permettront donc de répondre à ces questionnements fondamentaux, de renforcer les performances achats de la CAPB et de maîtriser les risques.

L'articulation de l'axe « transversal » est présentée ci-après :

#### 2.1.2 Objectif général n°1 : Structurer les dépenses achats de la CAPB pour favoriser un référentiel commun et une meilleure prise en compte des dimensions écologiques et sociales.

Objectif cible 1.1 : Consolider et qualifier les dépenses achats de la CAPB.

- ⇒ Action A) : Rendre opérationnelle et obligatoire une nomenclature interne (nécessaire pour la sécurisation juridique et l'établissement d'une cartographie des achats).

Objectif cible 1.2 : Identifier les achats transversaux de la CAPB.

- ⇒ Action B) : Etablir un recensement et un état des lieux des besoins et intentions d'achats inter DGA sur la base de la nomenclature et du recensement des besoins DGA.

### 2.1.3 Objectif général n°2 : Renforcer la communication et la connaissance générale sur les achats responsables au sein de la CAPB.

Objectif cible 2.1 : Activer et animer un réseau "relai achats" de référents métier pour impulser une démarche transversale et favoriser une vision globale de la feuille de route et des intentions achats.

- ⇒ Action C) : Identifier et stabiliser le réseau de référents métiers.
- ⇒ Action D) : Proposer des sessions d'échanges et d'informations (partage d'infos clés et actus achats responsables, des conseils d'outils : plateforme « rapidd », contacts du vivier entreprises, ...).

Objectif cible 2.2 : Partager et expliquer le SPASER de la CAPB pour :

- Une appropriation et une utilisation réussie de la part des DGA, des référents métier, élus, fournisseurs, réseaux ;
- Pour information aux communes et satellites.
  - ⇒ Action E) : Organiser des sessions de présentation de la stratégie achats responsables de la CAPB pour les agents CAPB ; les acteurs économiques ; les communes, ...

Objectif cible 2.3 : Proposer un cadre général et pédagogique sur le rôle, les missions, les interlocuteurs des achats responsables et sa complémentarité avec la commande publique.

- ⇒ Action F) : Formaliser un document pédagogique et vulgarisé sur les achats responsables (contacts, missions, périmètres d'interventions, avantages, ...) (à destination des agents de la CAPB, des satellites de la CAPB, des communes et de leurs satellites).
- ⇒ Action G) : Proposer un référentiel commun et pratique (documents type).

### 2.1.4 Objectif général n°3 : Evaluer la stratégie achats responsables de la CAPB.

Objectif cible 3.1 : Evaluer la performance de la feuille de route stratégique et opérationnelle achats de la CAPB.

- ⇒ Action H) : Formaliser un référentiel d'évaluation en vue de partager la performance achats responsables pour le PCAET, le rapport d'activité ainsi que le rapport Développement Durable de la CAPB.
- ⇒ Action I) : Formaliser des fiches actions pour suivre la réalisation du plan d'action du SPASER et évaluer son efficacité et sa pertinence en vue de potentiels ajustements.



## 2.2 AXE « TRANSITION ECOLOGIQUE »

### 2.2.1 La raison d'être de l'axe « transition écologique »

**une institution soucieuse de son impact environnemental en favorisant des achats orientés vers la sobriété, la réduction des déchets et l'optimisation de leur valorisation, la préservation des ressources naturelles et la maîtrise des consommations énergétiques.**

La commande publique de la CAPB, représentant environ un tiers du budget 2022 et près de 4000 fournisseurs, doit contribuer activement aux engagements de de transition énergétique et écologique de l'institution

Face à cette nécessité, il est primordial que le SPASER de la CAPB vienne en appui du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CAPB, véritable stratégie énergie-climat qui, à l'horizon 2050, fixe 4 objectifs principaux pour le territoire :

- Permettre la meilleure adaptation de la biodiversité et des activités humaines aux changements climatiques en cours ;
- Baisser de 56% les émissions totales de gaz à effet de serre des activités du territoire ;
- Réduire de 49 % les consommations énergétiques du Pays basque ;
- Couvrir 100 % des besoins énergétiques par une production d'énergies renouvelables.

L'articulation l'axe « transition écologique » est présentée ci-après :

### ACCULTURATION

#### 2.2.2 Objectif général n°4 : Accompagner les directions métier pour l'utilisation et le suivi des considérations environnementales dans les marchés CAPB.

Objectif cible 4.1 : Renforcer la connaissance générale interne.

- ⇒ Action A) : Organiser des sessions d'informations pour le réseau des référents métier concernant les considérations environnementales (contexte règlementaire, les possibilités, des exemples, des objectifs).

Objectif cible 4.2 : Proposer un référentiel standard à activer pour chaque nature de marché (travaux, fournitures, services) afin d'atteindre 100% des marchés intégrant des considérations environnementales à horizon 2025 (cf. PNAD 2022-2025).

- ⇒ Action B) : formaliser des outils "prêt à l'emploi" standards pour les marchés (clausier, critères d'évaluation à intégrer dans les dossiers de consultation des entreprises.
- ⇒ Action C) : Participer à l'élaboration du volet « achats responsables » de la grille d'évaluation de la direction Tourisme (DGA Economie).

## CYCLE DE VIE DU PRODUIT

### 2.2.3 Objectif général n°5 : Développer un mode de consommation responsable pour un territoire résilient (biodiversité, ressources naturelles, circuit court).

#### **Origine du produit :**

Objectif cible 5.1 : Favoriser l'achat de fournitures issues du réemploi (en application de la loi AGEC).

- ⇒ Action D) : Systématiser l'application de la loi AGEC par les candidats des marchés concernés (demander les statistiques, le suivi et l'évaluation associés aux titulaires).

Objectif cible 5.2 : Favoriser l'achat local de qualité et le circuit court (dans le respect du CCP\*) (cf. PCAET : Axe 5 / action 3 & Axe 6 / action 5).

- ⇒ Action E) : Proposer l'eusko comme moyen possible de paiement fournisseurs.

#### **Process de fabrication / utilisation du produit :**

Objectif cible 5.3 : Acheter et consommer en préservant la biodiversité et les ressources naturelles (notamment la gestion de l'utilisation de l'eau) (cf. PCAET : Axe 1 / actions 1+2 et Axe 6 / actions 2).

- ⇒ Action F) : Valoriser la bonne gestion des ressources naturelles par les entreprises, les agriculteurs, les industriels dans le cadre de l'objet des marchés.

Objectif cible 5.4 : Renforcer la durabilité des produits et matériaux.

- ⇒ Action G) : Contribuer à la charte numérique responsable de la CAPB (cadre achats responsable pour l'acquisition de matériels, logiciels, prestations, ...).
- ⇒ Action H) : Proposer des axes de réflexions pour favoriser le rallongement de la durée de vie (bâtiments, fournitures).

#### **Gestion de fin de vie du produit :**

Objectif cible 5.5 : Favoriser l'économie circulaire et le réemploi en lien avec les exigences réglementaires (cf. PCAET : Axe 6 / action 4).

- ⇒ Action I) : Développer la valorisation des déchets notamment issus du bâtiment et des travaux publics grâce à un outil de suivi intégré à la procédure.
- ⇒ Action J) : Lutter contre le gaspillage alimentaire (en collaboration avec les épiceries sociales et la banque alimentaire).

## TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE DU BTP

### 2.2.4 Objectif général n°6 : Construire et rénover durablement.

Objectif cible 6.1 : Contribuer à l'écoconstruction et l'éco-rénovation de bâtiments communautaires (cf. PCAET : Axe 3 / action 4).

- ⇒ Action K) : Construire et rénover avec des matériaux à faible impact carbone (matériaux bio et géosourcés) : Identifier des marchés propices à l'expérimentation sur les thématiques des matériaux bio et géosourcés et des matériaux issus du réemploi.
- ⇒ Action L) : Exiger pour les marchés de construction, une réalisation bâtiminaire sur la base du standard "passif" et pour les marchés de rénovation le niveau de performance du label BBC Effinergie Rénovation.
- ⇒ Action M) : Intégrer la CEV\* (Convention d'Engagement Volontaire) comme critère d'évaluation à valoriser.

Objectif cible 6.2 : Contribuer à la transition énergétique de la CAPB (cf. PCAET : Axe 7).

- ⇒ Action N) : Augmenter la part d'approvisionnement en énergie renouvelable

## 2.3 **AXE « SANTE »**

### 2.3.1 La raison d'être de l'axe « santé »

**Une institution soucieuse de la santé des agents et des citoyens (en favorisant notamment une alimentation saine, une bonne qualité d'air intérieur et atmosphérique,...).**

Selon le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires - Ministère de la Transition énergétique<sup>1</sup>, la pollution de l'air extérieur en France génère :

- 48 000 décès prématurés par an (étude « santé publique France »), soit 9 % de la mortalité en France et à une perte d'espérance de vie à 30 ans pouvant dépasser 2 ans ;
- un coût sanitaire annuel total de 100 milliards d'euros, évalué par la commission d'enquête du Sénat ;
- 30 % de la population atteinte d'une allergie respiratoire (RNSA).

Dans le monde, la pollution de l'air intérieur et extérieur est responsable d'environ 7 millions de décès en moyenne par an (étude de l'OMS, mars 2014).

La qualité de l'air représente un enjeu sanitaire majeur compte tenu de la responsabilité de la pollution de l'air dans la prévalence des maladies cardio-respiratoires ou cérébrales et des cancers.

D'autres enjeux liés à la protection de la santé viennent compléter le sujet de l'air atmosphérique tels que la qualité de l'alimentation ou de l'air intérieur. Ces enjeux sont précisément repris par le Plan Climat de la CAPB ainsi que le Contrat Local de Santé du Pays Basque (CLS PB), notamment à travers les axes « Agir pour des comportements favorables à la santé » et « Encourager des environnements et des milieux de vies propices à la santé ».

C'est la raison pour laquelle les objectifs et actions de l'axe « santé » font échos aux axes et plan d'action du Plan Climat Pays Basque et du Contrat Local de Santé Pays Basque.

L'articulation de l'axe « santé » est présentée ci-après :

### 2.3.2 Objectif général n°7 : Choisir un mode de consommation alimentaire pour des bénéfices « santé ».

Objectif cible 7.1 : Promouvoir, par les achats, une alimentation saine, durable et une agriculture de proximité en application des objectifs de la loi EGALIM (pour la restauration collective des crèches communautaires, les ALSH, les événements internes à la CAPB) (cf. PCAET : Axe 5 / action 1 et CLS PB : Axe 1 / objectif 3).

- ⇒ Action A) : Mettre en place un dispositif d'approvisionnement de produits de qualité auprès de producteurs et/ou distributeurs contrôlés (labels, tests).

---

<sup>1</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/pollution-lair-origines-situation-et-impacts>

### 2.3.3 Objectif général n°8 : Contribuer à une meilleure qualité de l'air intérieur et à la diminution des perturbateurs endocriniens.

Objectif cible 8.1 : Exclure les sources de perturbateurs endocriniens (avérés et présumés) et des polluants persistants (au moins ceux réglementés) dans les établissements recevant du public (en ciblant prioritairement ceux accueillant des enfants) (cf. PCAET : Axe 5 / action 5 et CLS PB : Axe 3 / objectif 4).

⇒ Action B) : Référencer des produits d'entretien et exiger des prestataires de services d'appliquer les protocoles pour les crèches selon les recommandations issues du programme « SAFE-LI » et du référentiel « RECOCRECHE ».

### 2.3.4 Objectif général n°9 : Lutter contre la pollution atmosphérique.

Objectif cible 9.1 : Proposer un schéma logistique CAPB, cohérent et vertueux sur le territoire (cf. PCAET : Axe 5 / actions 4+5 et CLS PB : Axe 3 / Objectif 4).

⇒ Action C) : Rationaliser les points de livraison en identifiant certains bâtiments référents de la CAPB.

Objectif cible 9.2 : Valoriser / exiger des démarches exemplaires de livraison et de déplacement, auprès des titulaires, dans le cadre de l'objet des marchés.

⇒ Action D) : Intégrer des conditionnalités de livraisons/déplacements pour les marchés ci-dessous :

- Pour tous les achats de matériels, demander dès 2023 une livraison décarbonée et sobre en énergie (vélo, véhicule électrique). Dans les cas où une exigence ferme n'est pas pertinente, valoriser les offres proposant une livraison décarbonée et sobre en énergie. Le critère portera si possible sur l'ensemble de la chaîne logistique (train, fluvial, ...) et *a minima* sur la livraison finale (vélo, véhicule électrique, ...).
- Pour tous les marchés de prestations intellectuelles passés par la CAPB, exclure dès 2023 l'usage de l'avion pour les déplacements liés à la mission (réunions, visites sur site, ...). Dans les cas où une exclusion complète n'est pas possible, valoriser les offres des prestataires qui s'engagent à n'utiliser que des modes terrestres.
- Pour tous les marchés de prestations intellectuelles passés par la CAPB, valoriser dès 2023 les offres qui vont générer le moins de kilomètres en voiture pour les déplacements liés à la mission (réunions, visites sur site, ...). Cette notation est combinée avec celle sur l'usage de l'avion dans les cas où l'usage de ce dernier n'est pas exclu. Cette action incite à l'usage des mobilités actives et des transports publics terrestres.

- Pour tous les marchés de prestations de service passés par la CAPB faisant appel à des véhicules, imposer quand c'est pertinent l'usage de véhicules sobres en énergie et décarbonés. A défaut, valoriser les offres émettant le moins de GES du fait de la fabrication et de l'usage des véhicules.

Objectif cible 9.3 : Poursuivre le verdissement du parc de véhicules CAPB (VL/VU,PL) (cf. PCAET : Axe 4).

- ⇒ Action E : Transformer la flotte de véhicules de la CAPB afin d'atteindre les objectifs minimum fixés par la loi LOM .

## 2.4 **AXE « SOCIAL ET SOCIÉTAL »**

### 2.4.1 La raison d'être de l'axe « social et sociétal »

**Une institution plus inclusive en accompagnant les intentions achats vers des modèles plus inclusifs, en facilitant l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi et en favorisant l'égalité femmes/hommes.**

L'articulation de l'axe « social et sociétal » est présentée ci-après :

#### ACCULTURATION

### 2.4.2 Objectif général n°10 : Accompagner les directions métier pour l'utilisation et le suivi de considérations sociales dans les marchés CAPB.

Objectif cible 10.1 : Renforcer la connaissance générale des référents métiers (secteur adapté, insertion sociale, ESS, ...).

- ⇒ Action A) : Organiser des sessions d'informations pour le réseau des référents métiers sur les considérations sociales : Définitions, contexte règlementaire, les acteurs du secteur adapté et de l'insertion, les possibilités de collaboration, des exemples pratiques et concrets, les objectifs, les interlocuteurs, ...
- ⇒ Action B) : Développer les échanges avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), facilitateur/facilitatrice, autres réseaux de l'ESS.

Objectif cible 10.2 : Proposer un référentiel standard à activer pour chaque nature de marché (travaux, fournitures, services) afin d'atteindre 30% des marchés intégrant des considérations sociales à horizon 2025 (cf PNAD\* 2022-2025).

- ⇒ Action C) : Formaliser des outils "prêt à l'emploi" standards pour les marchés (clausier, critères d'évaluation à intégrer dans les dossiers de consultation des entreprises.

#### INSERTION SOCIALE

### 2.4.3 Objectif général n°11 : Renforcer l'insertion par l'activité économique des personnes éloignées de l'emploi et le recours aux structures du secteur adapté et protégé.

Objectif cible 11.1 : Diversifier les marchés comportant une clause sociale et augmenter le nombre d'heure d'insertion sociale.

- ⇒ Action D) : Partager chaque année la programmation des achats de la CAPB avec la facilitatrice, INAE, mission locale pays basque pour identifier les potentiels en matière d'insertion sociale pour chaque marché.

- ⇒ Action E) : Partager le bilan du facilitateur/facilitatrice aux référents métier achats et fournir des exemples qualitatifs quant au parcours d'insertion de personnes passées dans un dispositif clause sociale d'insertion (éléments individuels consolidés).

Objectif cible 11.2 : Renforcer le recours aux structures du secteurs adapté et protégé.

- ⇒ Action F) : Partager avec l'insertion le recensement des intentions d'achats de la collectivité pour identifier les potentiels en matière d'insertion sociale pour chaque marché et renforcer le recours aux secteur adapté et protégé.
- ⇒ Action G) : Réserver des marchés aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et aux établissements ou services d'aide par le travail (ESAT).

## PROMOTION POUR L'EGALITE

2.4.4 Objectif général n°12 : Lutter contre toute forme de discrimination et promouvoir activement l'égalité, notamment l'égalité femmes-hommes.

Objectif cible 12.1 : Garantir l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux services et équipements de la CAPB.

- ⇒ Action H) : Lors de la définition de tout nouveau besoin d'équipement physique ou numérique, intégrer l'enjeu de l'accessibilité pour un maximum de publics, au-delà des obligations réglementaires.

Objectif cible 12.2 : Intégrer un rappel des obligations légales en matière de non-discrimination à 100 % des marchés (rappeler les obligations réglementaires dans les marchés).

- ⇒ Action I) : Mettre en exergue, dans les documents de la consultation, les interdictions de soumissionner liées aux discriminations ou au non-respect des politiques d'égalité, et exiger une déclaration sur l'honneur attestant de la non condamnation de l'entreprise pour le délit de discrimination (article 225-1 du code pénal) et pour infraction à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (article L.1146-1 du code du travail).

Objectif cible 12.3 : Exiger des conditions d'exécution en faveur de l'égalité femmes-hommes dans la réalisation du marché.

- ⇒ Action J) : Marchés de travaux : exiger les mêmes infrastructures sur les chantiers pour les femmes et les hommes.

Objectif cible 12.4 : Lutter contre les stéréotypes de genre et anticiper les potentialités d'emploi par filières.

- ⇒ Action K) : Passer des marchés de fourniture de matériels pédagogiques sans stéréotype de genre pour les crèches (marchés avec une portée pédagogique, ludique, ou éducative).

## 2.5 **AXE « ECONOMIQUE »**

### 2.5.1 La raison d'être de l'axe « économique »

**Une institution développant une relation collaborative avec les acteurs économiques pour une activité économique et des achats publics efficaces, responsables et vertueux pour le territoire.**

La réussite de cette première version du SPASER sera possible grâce à la combinaison de 4 facteurs :

- son portage politique et sa coordination technique ;
- sa bonne appropriation en interne pour impulser des pratiques d'achats responsables ;
- des indicateurs de pilotage en cohérence avec, notamment, le PCAET et son outil d'évaluation ;
- son partage avec les opérateurs économiques.

S'agissant du dernier facteur de réussite, la CAPB doit, en effet, s'appuyer sur ses fournisseurs et plus généralement les acteurs économiques pour atteindre ses objectifs de performance et de durabilité. Pour cela, elle doit, d'une part, renforcer sa connaissance des acteurs économiques pour la préparation de ses marchés et, d'autre part, renforcer son partage d'informations relatives à ses achats avec eux. Elle se saisit déjà de différentes opportunités pour partager ses perspectives et projets de marchés. Sa participation au « Grand oral annuel de la commande publique », organisé par la Fédération Française du Bâtiment (FFB), permet, par exemple, à la CAPB d'adresser, aux acteurs du secteur du BTP, ses projets et enjeux en matière de travaux.

D'autre part, les journées de rencontres sur le thème de l'économie circulaire, plus particulièrement sur « la commande publique et le BTP durable » a permis à la CAPB de participer, en 2019, aux côtés du syndicat « Bil Ta Garbi », du réseau régional « 3AR » et de différents acteurs économiques, à la présentation d'un « clausier » spécifique, destiné aux appels d'offres publics.

Dans la continuité de ces actions et afin de renforcer l'efficacité de la relation achats CAPB/acteurs économiques, plusieurs objectifs et actions sont proposées dans le cadre du SPASER, pilotés et animés par les « achats responsables » (SG TEPE), en étroite collaboration avec le service de la commande publique, la direction des finances, la direction des systèmes d'informations (DGA RSS), la déléguée en charge du RGPD de la CAPB, ainsi que la DGA Economie.

Aussi, les principaux enjeux identifiés pour l'axe « économique » du SPASER sont :

- Développer l'accès des PME/TPE et des structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) à la commande publique ;
- Mobiliser le levier de la commande publique / achats responsables pour le développement économique du territoire ;
- Optimiser la performance économique et renforcer la maîtrise des risques des dépenses achats ;
- Promouvoir l'innovation et les filières à impact pour le territoire (ex : les filières durables) ;
- Contribuer à la promotion et la structuration d'une économie circulaire sur le territoire.

Cet axe du SPASER vient notamment en appui de la feuille de route « Economie Sociale et Solidaire » de la CAPB.

L'articulation des objectifs généraux est présentée ci-après :

### RELATION FOURNISSEURS

**2.5.2 Objectif général n°13 :** Renforcer la connaissance des acteurs économiques (notamment les TPE/PME et acteurs de l'ESS) pour faciliter l'accès aux marchés de la CAPB, aider à la formalisation du « juste besoin », renforcer l'innovation (technique, environnementale, sociale).

**Objectif cible 13.1 :** Elaborer des outils opérationnels qui détermineront un référentiel commun et pratique : boîtes à outils pour mener des RDV de *sourcing*, labels, clausiers verts, trames de documents, outils de pilotage fournisseurs, .

⇒ **Action A)** : Accompagner au *sourcing* et formaliser des boîtes à outils achats opérationnels "prêt à l'emploi" : Proposer une boîte à outils "veille et sourcing" et des réunions d'informations pour une meilleure appropriation de cette technique achats (les avantages, les modalités, les points de vigilance, ...).

**Objectif cible 13.2 :** Centraliser les sollicitations commerciales des entreprises.

⇒ **Action B)** : Proposer une interface permettant aux entreprises de compléter un formulaire en ligne. A l'instar d'autres entités publiques et privées, le formulaire en ligne, accessible grâce à un lien URL, centralisera les premières prises de contact des entreprises et permettra de constituer une base de données (nom commercial, activités, contacts internes, particularités, plaquette commerciale,...) exploitable par exemple pour le *sourcing*.

**Objectif cible 13.3 :** Renforcer les candidatures de TPE/PME/acteurs de l'ESS.

⇒ **Action C)** : Renforcer les échanges achats avec les réseaux et syndicats professionnels (FFB, CMA, CCI, CRESS, France Active, HEMEN, DLA, incubateur territorial de Tarnos, ...).

**Objectif cible 13.4 :** Renforcer les candidatures des acteurs économiques transfrontaliers (notamment de l'ESS).

⇒ **Action D)** : Renforcer les échanges achats avec les réseaux et organismes professionnels.

### 2.5.3 Objectif général n°14 : Poursuivre et structurer le partage d'informations clés achats avec les acteurs économiques.

Objectif cible 14.1 : Recenser les marchés CAPB en N+1 et partager la planification annuelle des marchés CAPB avec les opérateurs économiques (plénière annuelle, site internet, réseaux, ...) (via un accès sur le site internet et une invitation aux entreprises à une plénière).

- ⇒ Action E) : Consolider et partager les marchés CAPB pour l'année N+1.  
Ajuster et diffuser le support de programmation annuelle des marchés CAPB, initiée chaque année, en interne, par le service de la commande publique en y intégrant si cela est possible, les considérations environnementales et sociales associées à chaque marché.
- ⇒ Action F) : Participer annuellement au Grand Oral de la Commande publique (organisé par la FFB).

Objectif cible 14.2 : Proposer une relation fournisseur responsable sur la base du référentiel "RFAR".

- ⇒ Action G) : Compléter le questionnaire d'auto-positionnement pour un diagnostic du référentiel « RFAR ». Ce diagnostic permettra d'évaluer les actions à améliorer et/ou lancer pour signer la Charte « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » (RFAR) puis lancer la labellisation « RFAR ».

## DES DEPENSES PUBLIQUES EFFICIENTES ET RESPONSABLES

### 2.5.4 Objectif général n°15 : Optimiser la performance économique des marchés.

Objectif cible 15.1 : Analyser les offres en coût complet.

- ⇒ Action H) : Utiliser l'analyse en coût complet en tant que critère de jugement des offres d'un marché afin de mobiliser le plus de composantes possibles (extraction des matières premières, fabrication, transport, coût d'utilisation, coût d'élimination, ...).
- ⇒ Action I) : Formaliser des fiches méthodologiques.

Objectif cible 15.2 : Intégrer une phase de négociations aux marchés.

- ⇒ Action J) : Formaliser des fiches méthodologiques.

### 2.5.5 Objectif général n°16 : Sécuriser la qualité et l'exécution des prestations.

Objectif cible 16.1 : Sécuriser la qualité continue des prestations des marchés stratégiques de la CAPB.

- ⇒ Action K) : Elaborer conjointement et suivre avec le titulaire des objectifs d'amélioration continue pour la durée des marchés stratégiques et le suivre annuellement.

Objectif cible 16.2 : Sécuriser la continuité des prestations des marchés stratégiques de la CAPB.

- ⇒ Action L) : Pour les marchés stratégiques, demander aux candidats une évaluation des risques et une sécurisation des prestations via un Plan de Continuité d'Activité (PCA).

Objectif cible 16.3 : Proposer un cadre d'évaluation de la performance des titulaires (pour les marchés hors marchés stratégiques).

⇒ Action M) : Proposer des outils pour systématiser le pilotage de performance.

## **ANNEXES**

(Document joint à part)

**Annexe 1 : Tableaux récapitulatifs du SPASER 2023-2026 de la CAPB**

**Annexe 2 : Glossaire**